



Haute
Maurienne
Vanoise

VAL CENIS | BESSANS | BONNEVAL SUR ARC

2016 : Campagne de classement des meublés de tourisme

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire d'un/de meublé(s) à vocation touristique dans l'une de nos stations de Haute Maurienne (Val Cenis, Bessans, Bonneval-sur-Arc). Au vue des informations dont nous disposons, votre meublé est :

- non classé : le classement est échu ou va échoir en 2016 ou le meublé n'a jamais été classé
- **ou** labellisé mais non classé : votre offre est intégrée à un réseau (Gîte de France : épis ou Clé Vacances : clés) et est donc labellisé mais pas classé (étoiles).

Dans un souci de qualité et afin d'apporter transparence et visibilité aux vacanciers sur le niveau d'hébergement proposé en Haute Maurienne, **l'Office de Tourisme encourage les propriétaires à faire classer leurs appartements en optant pour le classement national « meublé de tourisme ».**

Afin de vous faire bénéficier d'un tarif préférentiel, l'Office de Tourisme de Haute Maurienne Vanoise a engagé un **partenariat avec L'agence Plaisir en Vanoise (Mme Karine DE SIMONE)**, agence accréditée basée à Val Cenis Lanslevillard, qui mènera cette campagne de classement.

Tarif préférentiel unique : 120 € TTC par appartement visité et contrôlé.

Tarifs habituels pratiqués : entre 130€ TTC pour un studio et 210€ TTC pour un appartement 5 pièces ou +

Mission de l'OT HMV dans cette opération : Recueillir les demandes des propriétaires et planifier les visites de classement. L'OT sera donc votre interlocuteur privilégié durant la phase précédant la visite de classement. Karine DE SIMONE assurera l'examen des pré-diagnostic, la visite de contrôle et le suivi administratif de votre dossier.

Deux périodes de classement prévues au printemps et automne 2016

PRINTEMPS 2016 : les mardis et jeudis des semaines 20 à 25 (de mi-mai à mi-juin)

AUTOMNE 2016 : les mardis et jeudis des semaines 34, 38 à 41 et 45 à 49 (avant dernière d'août, de mi-septembre à mi-octobre et de mi-novembre à mi-décembre)

Le bulletin de commande et le(s) prédiagnostic(s) sont à envoyer au plus tard le 18 mars 2016 à L'Office de Tourisme de Haute Maurienne Vanoise

Pour plus d'informations sur le classement des meublés, rendez-vous sur :

- *l'espace pro de l'OT HMV : pro.haute-maurienne-vanoise.com*
- *le site du Plaisir en Vanoise rubrique « Classement des meublés » : leplaisirenavanoise.com*

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Recevez, Madame, Monsieur, chers partenaires, nos sincères salutations,

Le service commercial,

Votre contact :

Erwan FOUILLET – Chargé de mission Hébergements

☎ 04.79.20.66.08

✉ animreseau@hautemaurienne.com